



POUR DEVENIR ACTEUR DE SA SANTÉ
LE PROGRAMME d'EDUCATION THERAPEUTIQUE SURCHARGE PONDERALE
« En Thermes de Santé et de Rondeurs »

Le Programme d'Education Thérapeutique « En Thermes de Santé et de Rondeurs » a été imaginé par l'équipe des Thermes de Brides-les-Bains. Il vous invite à élaborer vous-même le protocole qui répond à vos besoins personnels à travers des ateliers thématiques. Avec ce programme, qui s'ajoute à votre cure thermale d'amaigrissement, vous devenez acteur de votre santé.

Le Programme d'Education Thérapeutique Surcharge pondérale à la loupe...

Séances individuelles

- **1 bilan éducatif partagé (45 min) avec une diététicienne en début de cure au Centre Nutritionnel des Thermes de Brides-les-Bains à partir de l'historique de santé, de la prise de poids, de l'impédancemétrie.**
 - Mise à plat des difficultés,
 - Définition des priorités,
 - Sélection des ateliers les mieux adaptés à votre profil.

- **1 second entretien (45 min) avec la même diététicienne en fin de cure**
 - point sur les compétences acquises lors des ateliers collectifs
 - détermination des objectifs de changements dans le mode de vie sur le long terme.

- **Suivi postcure**

1 mois, 3 mois puis 6 mois après la fin de la cure, les diététiciennes du Centre Nutritionnel des Thermes de Brides-les-Bains accompagnent votre retour chez vous par email. La diététicienne répond aux questions, désamorce les doutes, stimule la motivation...

Séances collectives

- **Les ateliers au choix**

Ces ateliers sont réservés aux personnes qui sont inscrites dans le Programme d'Education Thérapeutique Surcharge pondérale pendant leur cure thermale conventionnée de 18 jours. En fonction de vos problématiques et de vos priorités, vous suivrez jusqu'à 5 ateliers de votre choix parmi les 14 suivants :

- **Ateliers « J'apprends et je change mes habitudes »**
 1. Organiser ses repas au quotidien
 2. Des outils pour réduire compulsions et grignotages
 3. Renouer avec ses sensations alimentaires
 4. Je valorise mon image - spécial homme / Je valorise mon image - spécial femme
 5. Surcharge pondérale et santé, mieux la connaître pour avancer
 6. Mes mouvements usuels en sécurité

- **Ateliers « J'apprends et je cuisine »**
 1. La cuisine facile et rapide
 2. Equilibrer son diabète en cuisinant
 3. Cuisine de base légère et savoureuse
 4. Alléger des sauces et donner de la texture à ses plats
 5. Comment gérer les invitations ?
 6. La cuisine anti-inflammatoire
 7. La cuisine anti-stress (*nouveauté 2019*)
 8. La cuisine végétarienne (*nouveauté 2019*)

- **1 atelier collectif « Et si je bougeais » animé par un éducateur sportif, scindé en deux parties :**
 - en début de cure thermale : adapter son activité à ses pathologies
 - en fin de cure thermale : lever les freins pour une pratique régulière de retour chez soi
- **6 séances d'activité physique** au choix parmi les cours collectifs, de cardiotraining et d'aquagym, à choisir en échangeant avec les éducateurs sportifs.

Et aussi,

- **1 à 2 conférences par jour** avec 15 à 20 thèmes différents animés par une diététicienne (1h)
- **1 à 2 démonstrations de cuisine par semaine** animées par une diététicienne (1h)

Pour qui ?

Le programme d'éducation thérapeutique s'adresse aux personnes qui :

- veulent mieux connaître leur maladie,
- veulent ralentir ses effets,
- veulent mieux vivre avec au quotidien,
- ont plus de 18 ans,

Il s'agit d'une démarche personnelle basée sur le volontariat.

Comment ?

Vous devez faire votre demande au moment de votre réservation de cure thermale.

Vous recevez une note d'information et donnez votre accord pour participer au programme d'éducation thérapeutique.

Quand ?

Le Programme d'Education thérapeutique Surcharge pondérale est dispensé pendant toute la saison thermale. Disponible toute la saison thermale pour une arrivée du samedi au mardi. Groupe de 15 personnes maximum.

Combien ça coûte ?

Le programme d'éducation thérapeutique coûte :

- 260 € / personne pour la cure thermale conventionnée
- 155 € / personne dans le cas où ce programme est adjoint au programme Idéal (+390 €).

Il est à la charge du volontaire et n'est pas pris en charge par la Sécurité Sociale.